

FICHE D'INSCRIPTION AU TREMPLIN JAZZ À SETE 2019

À retourner avant le 20 février 2019 à : JAZZ à Sète -
1 rue conventionnel barras 34140 Loupian

NOM DU GROUPE :

CONTACT :

ADRESSE :

CODE POSTAL / VILLE :

TÉLÉPHONE :

FAX :

E-MAIL :

FORMATION (trio, quartet...) :

PRÉNOM, NOM DE CHAQUE MUSICIEN ET INSTRUMENT(S) JOUÉ(S) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DATE DE LA NAISSANCE DU GROUPE :

Joindre un CV de chaque musicien (parcours, formation...).

Joindre une fiche technique ainsi qu'une photo du groupe.

La composition du groupe sera la même sur scène que sur le CD joint à cette fiche d'inscription.

Fait à le

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du tremplin Jazz à Sète.

Signature :



TREMPLIN JAZZ A SETE 2019

Le festival "Jazz à Sète" organise son 13ème Tremplin. Il s'adresse aux groupes de Jazz de l'Hexagone. Un appel à candidatures est lancé vers les groupes de 5 musiciens maximum n'ayant jamais été distribués par un label commercial avant le Tremplin.

Une pré-sélection et une sélection finale sur écoute des CD sera effectuée en mars 2019.

Le gagnant sera prévenu par mail, au plus tard fin mars 2019.

Envoi des candidatures

Le dossier doit être composé de : - La fiche d'inscription au format PDF à télécharger ici. - Un CD audio (exclusivement) avec un minimum de 5 titres. - Une biographie et/ou revue de presse.

Il doit nous être parvenu avant le 20 février 2019 à :

JAZZ A SETE 1 Rue Conventionnel Barras 34140 Loupian

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera irrecevable. Les documents (CD, dossier) ne seront ni restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du groupe.

Règlement du Tremplin 2019

Article 1 : Le Festival Jazz à Sète aura la responsabilité de constituer un jury pour la pré-sélection comme pour la sélection finale. Il sera composé de représentants du Festival ainsi que de professionnels de la musique (musiciens, journalistes, directeurs de théâtre...) spécialisés Jazz dans toutes ses composantes. Sa composition comme ses jugements seront sans appel. Les formations seront jugées à la fois sur leur interprétation, leur originalité, la qualité des compositions, des arrangements, des improvisations...

Article 2 : Nous proposons au gagnant une programmation dans l'édition de Jazz à Sète sous forme d'une première partie d'un des concerts principaux. La rémunération se fera sur la base de 190€ brut par musicien. Le Festival assurera l'hébergement (pour les groupes venant d'une ville située à plus de 200kms de Sète) les repas, le backline de la formation le soir du concert, ainsi qu'une participation aux frais de transport.

Article 3 : Le gagnant s'engage à se conformer aux divers points du règlement. Il devra se présenter dans la même configuration que celle identifiée sur le CD.